



Le 15 Juin 2021

Doc.synd.AG.2020.3

Rapport financier de l'année 2019

Situation de nos membres :

Nos cotisations pour l'année 2019 ont été de CHF 121'646 pour 303 membres (287 en 2019).

Nous représentons environ 46 % du staff. *(sur base des chiffres 669 fin 2018)*

Les départs à la retraite en 2019 conjugués avec les nouveaux adhérents ont permis de garder un nombre stable de membres.

Nos dépenses :

Le comité du Syndicat a eu des représentations extérieures : participation au conseil de la FICSA 2019 à Vienne, à la CAPOI 2019 à Munich ainsi qu'à l'AG et la mid-term meeting de la CCISUA.

Les dépenses de MSPINT :

Elles concernent le contrat santé, le rapatriement (Europ Assistance) et le contrat perte de gain (prévoyance).

Pour le contrat rapatriement (Europ Assistance), il est à noter que s'agissant du rapatriement de la personne défunte, il est possible dans son pays de résidence ou dans le pays désigné par les proches.

Pour le Contrat santé, le Syndicat a depuis l'origine du contrat subventionné 10 CHF à partir d'un fonds (réserve de stabilité). Le montant de ce fonds est d'aujourd'hui de € 180'387 au 31 décembre 2019 d'après Allianz.

Pour information, lors du transfert vers le nouveau contrat santé MSPINT (arrêté au 23.10.20) :

1. Il s'agit de 283 assurés principaux sur ce nouveau plan (pour un total de 522 bénéficiaires début 2020) ce qui représente en comparaison des assurés couverts sous l'ancien contrat (période 2019) un taux de transformation d'environ 87% des assurés (2019 : 324 assurés principaux) et 83% des bénéficiaires (2019 : 614 bénéficiaires)

2. Nombre d'adhérents syndicat 2020 : 155 personnes bénéficient de la participation du Syndicat soit environ 55% des assurés principaux.

Le contrat perte de gain/prévoyance est lui subventionné depuis l'origine à 5 CHF pour tous les syndiqués.

Le contrat prévoyance ainsi qu'expliqué dans la communication du 12 Novembre 2020, « Communication du Syndicat : Résiliation assurance perte de gains / prévoyance ». En bref, le contrat de prévoyance (perte de gains) a été résilié car l'assureur arrête toute activité, mais pour des raisons contractuelles sa date de résiliation avait été exceptionnellement reporté d'un an, soit au 31 décembre 2020. Au 31 décembre de cette année, vous ne bénéficierez plus de la couverture de votre prévoyance actuelle (perte de gains).

Le Comité du Syndicat s'est interrogé sur la pertinence de proposer à ses membres un contrat de même nature mais compte tenu du nombre extrêmement restreint de sinistres, il est apparu tant au Comité du Syndicat, qu'à l'assureur, que cela ne revêtait pas d'intérêt

Le montant correspondant à l'assurance prévoyance ne sera plus présent sur votre relevé mensuel Henner dès l'appel de cotisation de janvier 2021. Pour memo il y a eu en 2020 62 bénéficiaires de ce contrat pour un montant annuel de cotisation estimé à CHF 8'572.80

Pour information pour l'année 2019 nous avons mis en place une subvention exceptionnelle de 5 CHF qui s'ajoute à la subvention de base. Nous avons reconduit cette subvention de 10 + 5 chf pour 2020 lors de l'AG 2019 et nous envisageons de le faire pour 2021 si l'AG 2020 en décide ainsi.

Ces subventions nous permettent de maintenir le contrat à un niveau de tarif raisonnable pour les assurés. Pour 2021 il n'y aura pas d'augmentation des primes santé MSPINT.

Nous avons eu une réunion de concertation entre Jean-Louis Paleni (PDG de Vigny-Depierre), le responsable d ; Henner Suisse (F. Gauthier et son équipe) et le Comité du Syndicat le 30 octobre 2020.

Pour information, nous vous communiquons les chiffres 2019 :

Nombre de bénéficiaires :	614
Total des cotisations :	CHF 978'232.-
Total des dépenses :	CHF 844'895.-

Le fonds d'entraide :

En 2019 nous avons aidé 11 personnes dont 2 nouvelles personnes.

Les engagements sont bien respectés à une exception près. Cette situation vient de se résoudre récemment. Nous vous rappelons qu'en cas de d'incidents « prévisibles » ou non il faut prévenir immédiatement la trésorière svp.

Les prêts ne sont pas recouverts sur le salaire de l'UIT mais au moyen de virements permanents effectués par les intéressés sur le compte postal du syndicat dédié au fonds d'entraide.

Un total de 11 913.50 CHF a été remboursé dans l'année.

Solde au 31/12/2020 incl. écriture d'ouverture
Solde au 31/12/2020 sans écriture d'ouverture

25,365.21 D
11,913.50 D

La Contribution Volontaire Mensuelle (CVM) :

CHF 504 pour 2019.

La CVM, contribution volontaire mensuelle payée par 5 personnes.

Certification des comptes :

Mme Orsini, du cabinet Exaplan à Genève a certifié nos comptes 2019 comme exacts, selon la norme d'audit suisse 910 cf document joint ci-dessous.

Les comptes 2019 font apparaître un déficit de CH 81.333,98 due au fait que nous avons payé en 2019 la cotisation CAP 2018 (CHF 50410) avec retard en début d'année 2019 ainsi que la cotisation CAP cette même année (soit CHF 100820 = 2 x 50410). A cela s'est ajouté la cotisation FICSA de CHF 27140 et la part du Syndicat sur l'ancien contrat Henner (le syndicat payait CHF 15 par membre actif comme explicité `a l' AG ordinaire 2019* et repris a l'AG extraordinaire de début 2020.) Néanmoins nous finissons l'année avec CHF 42834.

* Nota : nous avons en 2019 fini de payer le relicat des subventions en court jusqu a fin 2018 qui 'était de CHF 25 pour les actifs et CHF 15 pour les retrait'es, cf AG du 19 novembre 2018

“ Nous proposons de ne plus subventionner le contrat santé pour les retraités, ce qui fera une économie de 15.- CHF/retraité (139 pers.) et de maintenir une subvention de 15.- CHF/actif (204 pers) en lieu de 25.- CHF. “

A la vue de ce document, nous vous demandons d'approuver les comptes et d'en donner décharge au comité.

Nous en profitons pour remercier la trésorière pour son travail efficace et méticuleux.

Budget prévisionnel : voir le fichier SYND.AG.ORD.2020-12-Budget-previsionnel-2021.xlsx

Projections pour 2019 : Nous vous présenterons un tableau XL lors de notre AG.

Genève, 13 Avril 2021

No TVA : 423260

Numéros Registre : 502526-106429

RAPPORT DE L'AUDITEUR
AU COMITE
DU SYNDICAT DE L'UIT

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes annuels (bilan et compte d'exploitation) du Syndicat de l'UIT - Genève, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

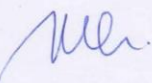
Ces comptes annuels relèvent de la responsabilité de la direction, alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes annuels sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières des comptes annuels. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une « review » et non un « audit » et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis et qui se traduisent par **une perte de CHF 81.333,98.**

EXAPLAN S.A.



Magali Orsini
Réviseur responsable

Annexes : Bilan
Compte d'exploitation

